

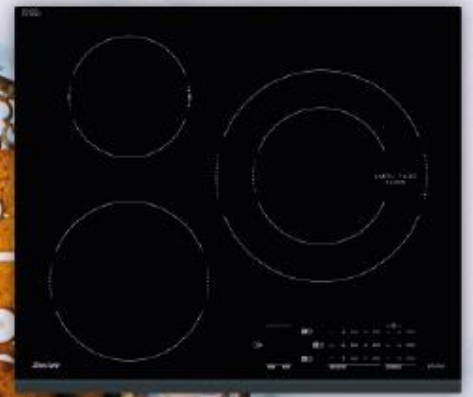
OPÉRATION « SAVEURS D'HIVER »

Du 18 février au 31 mars 2019

50€
remboursés*

Pour l'achat
d'un four SOP5440X
OU
d'une table SPI4366B

*Voir modalités sur règlement ci-après ou
sur www.boulangier.com



Bulletin de participation - Opération ODR SAUTER/BOULANGER - « Saveurs d'hiver »

M. Mme

Nom*

.....

Prénom*

.....

Adresse*

.....

Code postal* Ville*

Téléphone* E-mail*

Four pyrolyse SOP5440X - N° de série* _ _ - _ _ - _ _ _ _ _

Table à induction SPI4366B - N° de série* _ _ - _ _ - _ _ _ _ _

Enseigne / Lieu d'achat*

.....

*** Tous les champs sont obligatoires.** Toute demande incomplète ne pourra être traitée.

Les informations qui vous sont demandées dans le cadre de l'Opération ODR SAUTER / BOULANGER « SAVEURS D'HIVEURS » seront traitées informatiquement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives vous concernant en écrivant à l'adresse de l'Opération. Règlement complet de l'Opération ci-après ou sur simple demande à : TESSI MD – « SAVEURS D'HIVER » - OPERATION 21156 - 45204 MONTARGIS CEDEX

OPÉRATION « SAVEURS D'HIVER »

Du 18 février au 31 mars 2019

50€
remboursés*

Pour l'achat
d'un four SOP5440X
OU
d'une table SPI4366B

*Voir modalités sur règlement ci-après ou
sur www.boulangier.com



Article 1 : Nature de l'Opération

La société Brandt France, société par actions simplifiée au capital de 100.000.000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 801.250.531, dont le siège social est situé au 89/91 boulevard Franklin Roosevelt 92500 RUEIL-MALMAISON, organise du 18 février au 31 mars 2019 inclus, une offre consommateurs, intitulée « Saveurs d'hiver ».

Cette opération est ouverte à tous les consommateurs ayant acheté, entre le 18 février et le 31 mars 2019, dans les conditions indiquées ci-dessous, au moins l'un des produits concernés par l'opération, dans l'un des magasins Boulanger participant à l'opération en France métropolitaine (Corse comprise) ou sur le site internet www.boulangier.com.

Ne peuvent participer les personnels des magasins Boulanger et de www.boulangier.com.

Article 2 : Principe de l'Opération

Entre le 18 février et le 31 mars 2019, pour tout achat, dans les conditions ci-après, d'au moins un des produits Sauter concernés par l'opération (listés à l'article 3), le consommateur recevra, sur demande un remboursement tel qu'indiqué ci-dessous :

- Pour l'achat, entre le 18 février et le 31 mars 2019, d'un four pyrolyse ou d'une table induction (listé à l'article 3), le consommateur pourra demander un remboursement de 50 €.
- Pour l'achat, entre le 18 février et le 31 mars 2019 d'un four pyrolyse ET d'une table induction (listée à l'article 3), le consommateur pourra demander un remboursement de 100 €.

Article 3 : Produits concernés

L'opération concerne exclusivement les références suivantes :

Four pyrolyse : SOP5440X

Table à induction : SPI4366B

Article 4 : Conditions d'attribution du remboursement

Comme mentionné ci-dessus, l'opération est valable du 18 février au 31 mars 2019 inclus pour le four et la table, pour la date d'établissement de la facture justifiant de l'achat du ou des produits concernés.

La facture doit être libellée au nom de la personne physique « le consommateur » et en aucun cas, au nom d'une personne morale. Les mentions sur la facture seront conformes aux dispositions de l'article L441-3 du Code de commerce.

Pour recevoir son remboursement, le consommateur devra :

- ACHETER** entre le 18 février et le 31 mars 2019 un four ou une table concernés par l'offre.
- PREPARER** les documents et informations suivants :
 - **Pour un achat réalisé dans un point de vente physique :**
 - Le bulletin de participation imprimé et préalablement rempli sur le site www.boulangier.com avec les coordonnées complètes du consommateur, ou une participation sur papier libre (nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone du consommateur).

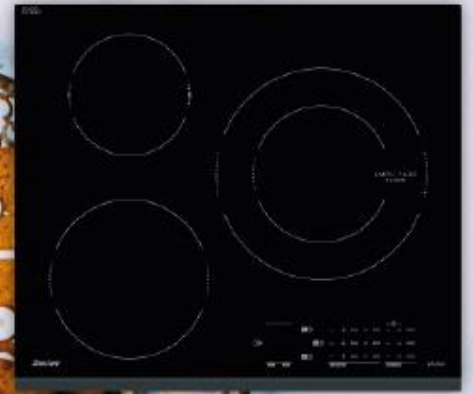
OPÉRATION « SAVEURS D'HIVER »

Du 18 février au 31 mars 2019

50€
remboursés*

Pour l'achat
d'un four SOP5440X
OU
d'une table SPI4366B

*Voir modalités sur règlement ci-après ou
sur www.boulangier.com



- Une copie de la facture (s'il s'agit d'une facture manuscrite, elle devra contenir le cachet commercial du distributeur).
- Le numéro de série du produit Sauter acheté. Ce numéro est composé de 9 chiffres séparés par 2 tirets (ex : 11-22-33333) que vous trouverez sur la tranche intérieure de votre four en ouvrant la porte et sous la table de cuisson.
- Un RIB émanant d'un établissement bancaire français et précisant les numéros BIC et IBAN. Le RIB doit être au nom de l'acheteur de l'appareil, seul bénéficiaire de l'offre.
- **Pour un achat réalisé sur un site de vente en ligne :**
 - Le bulletin de participation imprimé et préalablement rempli sur le site www.boulangier.com avec les coordonnées complètes du consommateur, ou une participation sur papier libre (nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone du consommateur).
 - Une copie de la facture
 - Le numéro de série du produit Sauter acheté. Ce numéro est composé de 9 chiffres séparés par 2 tirets (ex : 11-22-33333) que vous trouverez sur la tranche intérieure de votre four en ouvrant la porte et sous la table de cuisson.
 - Une copie du message émis par le site de vente en ligne confirmant l'achat et le paiement du ou des produit(s).
 - Un RIB émanant d'un établissement bancaire français et précisant les numéros BIC et IBAN. Le RIB doit être au nom de l'acheteur de l'appareil, seul bénéficiaire de l'offre.
- c) **ADRESSER** le dossier complet, à ses frais, avant le 15 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse de l'opération (cf. art 6 ci-après).

Les frais d'envoi de dossier ne seront pas remboursés.

Le consommateur recevra son remboursement **EXCLUSIVEMENT** par virement bancaire dans un délai d'environ 10 semaines à compter de la réception de son dossier complet.

Article 5. Autres conditions

Cette offre est limitée à une seule demande par foyer sur toute la durée de l'opération.

L'opération n'est pas cumulable avec d'autres offres ou remises promotionnelles. Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 30 avril 2019.

La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, raturée ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par BRANDT France qui se réserve la possibilité d'exclure les participants ayant commis des fautes avérées. Notamment, en cas de doute sur l'authenticité d'une facture, BRANDT France se réserve le droit de procéder à une vérification auprès du distributeur qui aurait vendu le produit au consommateur souhaitant participer à l'opération.

Pour l'achat d'un ou plusieurs produits sur un site de vente en ligne, le consommateur, qui utiliserait son droit de rétractation, s'engage à annuler sa demande de

OPÉRATION « SAVEURS D'HIVER »

Du 18 février au 31 mars 2019

50€
remboursés*

Pour l'achat
d'un four SOP5440X
OU
d'une table SPI4366B

*Voir modalités sur règlement ci-après ou
sur www.boulangier.com



participation à l'opération, par courrier à l'adresse de l'opération (cf. art 6 ci-après).

BRANDT France pourra écourter, proroger, modifier, annuler l'opération si des circonstances extérieures l'y contraignent. Toute décision de BRANDT France concernant l'existence, le déroulement et l'achèvement de l'opération est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours.

Les informations qui vous sont demandées dans le cadre de l'opération « Saveurs d'hiver » seront traitées informatiquement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives vous concernant en écrivant à l'adresse Brandt France.

Article 6. Adresse de l'opération

TESSI MD

SAVEURS D'HIVER / N° 21156

45204 MONTARGIS CEDEX